

## *Communiqué de presse*

### **Election complémentaire d'un(e) conseiller(ère) municipal(e) en remplacement de Mme Maria-Chrystina Cuendet**

Les électrices et les électeurs de Pully sont appelés à voter pour élire un(e) nouvel(le) conseiller(ère) municipal(e) le dimanche 25 novembre 2012.

Suite à l'annonce du départ de Mme Maria-Chrystina Cuendet, Conseillère municipale en charge de la Direction des domaines, gérances et sport, la Municipalité de Pully appelle les habitants de la Commune à voter pour élire un(e) Conseiller(ère) municipal(e)

**Le dimanche 25 novembre 2012** (élection à la majorité absolue)  
Le bureau de vote sera ouvert de 10h à 12h à la Maison Pulliérane.

L'ordre de convocation sera affiché aux piliers publics au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

En cas de second tour, celui-ci aura lieu le **dimanche 16 décembre 2012** (élection à la majorité relative).

Le dernier délai pour le dépôt des listes des candidats est fixé au :

- Lundi 8 octobre 2012 à 12 heures précises au greffe municipal pour le 1<sup>er</sup> tour ;
- Mardi 27 novembre à 12 heures précises au greffe municipal en cas de second tour.

La Municipalité est l'autorité exécutive responsable de la mise sur pied de cette élection en harmonie avec le Bureau du Conseil communal.

Afin que ces élections se déroulent dans les meilleures conditions, les électeurs recevront le matériel électoral communal :

- Pour le 1<sup>er</sup> tour, dans la semaine du 29 octobre au 3 novembre 2012 (avec le matériel pour les votations fédérale et cantonale) ;
- En cas de second tour, au plus tard le 11 décembre 2012.

Pully, le 5 septembre 2012 - La Municipalité

#### ***Renseignements complémentaires:***

Ville de Pully - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic, - 021 721 31 46 - Stéphane Chevalier, responsable du greffe municipal - 021 721 31 48